

Harfleur **Zoom**

Informations Municipales - numéro 61 - Janvier 2018



**Du neuf pour
l'habitat social**

Extraits de l'agenda de Madame le Maire - mois de décembre -

Afin de permettre une transparence sur ses actions, Christine Morel souhaite partager régulièrement des éléments de son agenda.

1^{er} 2 et 3 décembre : présence sur le marché de Noël à la rencontre de la population, des associations et des artisans

4 décembre : conseil d'administration de la Mission Locale

5 décembre : conseil du Pôle Métropolitain (coopération au niveau des territoires de l'estuaire de la Seine)

6 décembre : rencontre avec deux représentants syndicaux de La Poste

7 décembre : réception d'une classe de l'école des Caraques pour une visite de l'Hôtel de Ville et réponses aux questions des enfants

11 décembre : dernier Conseil Municipal de l'année 2017

14 décembre : réunion avec la Vice-Présidente du Département pour déposer une demande de subvention pour le Fête de la Scie 2018

21 décembre : Conseil Communautaire de la Codah (vote du budget 2018)

La Poste : crainte sur les moyens accordés au bureau d'Harfleur

Le 6 décembre dernier, Madame le Maire recevait des représentants syndicaux de La Poste. L'objet du rendez-vous portait sur la volonté des dirigeants de La Poste de réduire les horaires d'ouverture du bureau de la place d'Armes et de supprimer 2,5 emplois. La direction justifie ces choix par une baisse de la fréquentation, ce que contestent les syndicats, du moins à Harfleur.

De même, ils remettent en cause les modalités de calcul qui ne prennent pas en compte le conseil, l'accueil, bref ce qui fait de La Poste un service public.

Madame le Maire s'est engagée à prendre rendez-vous avec la directrice locale de La Poste afin de contester la stratégie du groupe qui diminuerait le service rendu au public au seul bénéfice des actionnaires.

Harfleurais, comptez-vous !

Chaque année, l'INSEE communique à la commune le chiffre de la population légale au 1^{er} janvier de l'année. Ce chiffre, basé sur l'évolution de la population entre les deux derniers recensements, sert, notamment, à calculer certaines subventions ou dotations financières reçues par la Ville.

Nous sommes officiellement 8415 Harfleurais à la date du 1^{er} janvier 2018, au lieu des 8 336 du 1^{er} janvier 2017. C'est le chiffre officiel communiqué par l'INSEE. La politique volontariste de création de logements, initiée par François Guégan et poursuivie par Christine Morel, porte ses fruits. Cette augmentation de la population témoigne de l'attractivité de notre commune et engage la Municipalité à développer encore les conditions d'accueil des nouveaux habitants dans les écoles, les services publics, les associations.



Sommaire

Retrospective p.4

Dossier p.8

En détail p.14

Focus p.16

Actu p.17

Conseil municipal p.19

Infos p.20

Bulletin d'information de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

Rédaction :
Services Mairie d'Harfleur
Éléonora Hurillon-Ajzenman

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi
Éric Boucher

Imprimeur : Bemo Graphic
rue des Artisans
BP 204
61006 Alençon Cedex

«Améliorer votre quotidien»

Il n'est jamais trop tard pour se souhaiter de belles choses, pour s'encourager les uns et les autres à essayer de faire pour le mieux, alors voilà, je vous le dis ; avec les membres du conseil municipal, nous tenterons l'impossible cette année encore : répondre à vos besoins tout en gérant au mieux les moyens qui nous sont alloués...

Car tous les combats que nous menons n'ont qu'un but, celui d'améliorer votre quotidien. Mais pour cela, cette année encore, nous aurons besoin de vous.

Besoin de vous pour défendre les conditions d'accueil de nos enfants dans nos écoles (maintien de la CAPE, convention signée avec l'Éducation nationale pour réduire les effectifs des classes), maintenir les accompagnements pour les enfants en difficulté (Programme de Réussite Éducative),

Besoin de vous pour défendre notre système d'Habitat à Loyer Modéré (HLM) afin que les Offices puissent toujours avoir les moyens de construire de nouveaux logements, de rénover leur parc, pour que toute personne, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier de logements salubres.

Besoin de vous pour améliorer notre cadre de vie en participant aux journées citoyennes

Besoin de vous pour nous transmettre les choses qui vont bien et celles qui sont à améliorer en venant aux réunions de quartiers. Être citoyen acteur c'est aussi cela.

Je vous souhaite à tous une bonne année



Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective



Un Week-end de Noël comme on les aime !

Harfleur a eu à nouveau cette année, le grand honneur d'accueillir le Père Noël le premier week-end de décembre. L'homme au manteau rouge nous a d'ailleurs confié qu'il ne manquerait pour rien au monde ce rendez-vous tant l'accueil des Harfleurais lui réchauffe le cœur à chaque fois.

Ce merveilleux week-end a donc démarré le vendredi soir devant la mairie. Malgré une météo maussade, mêlant pluie et vent, beaucoup de monde est venu accueillir le Père Noël. Pour l'occasion la façade du château d'Harfleur a brillé de mille feux et les lutins de Noël avaient préparé un petit spectacle de chants. Vin et chocolat chauds furent ensuite servis aux plus courageux qui accompagnèrent le Père Noël jusqu'à son atelier.

Durant tout le week-end, petits et grands déambulèrent, sur le marché de Noël, entre les stands des artisans et des associations. Il y en avait pour tous les goûts : objets en bois coloré, bijoux décorations de Noël, jouets, écharpes et bonnets... Côté alimentaire, les badauds ont pu faire le plein pour agrémenter la table des fêtes : vin, fromage, thé, café, chocolat étaient proposés aux plus gourmands. De nombreuses associations de solidarité présentaient également des produits dont la vente servira à leurs activités de l'année.

La patinoire installée place Victor Hugo a eu beaucoup de succès durant tout le week-end tout comme les ateliers proposés à la bibliothèque.

Côté spectacles, l'église Saint-Martin n'a pas désempilé durant les deux jours avec La Chaîne chantante qui a accueilli le samedi plus d'une dizaine de chorales.

Le dimanche après-midi, l'église était, à nouveau pleine, pour accueillir le groupe de gospel Zita qui a littéralement embarqué le public avec ses superbes chants de Noël et de paix. A la fin du concert, le public debout, réclama l'incontournable «Oh happy day», repris en chœur par toute l'assemblée.



Oh, mon beau sapin !



Vendredi 15 décembre en fin d'après midi, près de trente enfants de l'accueil péri-scolaire de l'école A. Gide sont venus place Guy de Maupassant afin d'accrocher les décorations qu'ils avaient fabriquées avec leurs animatrices lors de l'accueil du soir. Afin de les remercier, les commerçants de la place leur ont ensuite offert un goûter au Pôle de Beaulieu où les enfants ont eu la surprise d'être accueillis par le père Noël en personne ! Une belle façon pour les équipes de la Ville et les commerçants d'animer la place commerçante de Beaulieu.



Aider à la sauvegarde des insectes

La Ville vient d'installer dans des écoles et dans le parc de l'Hôtel de Ville plusieurs hôtels à insectes. Ces drôles de petites maisons sont destinées à accueillir nombre d'insectes, victimes de la destruction progressive de leur milieu naturel : souches, haies... etc. Savez-vous que 70 % des 6000 espèces de plantes recensées en France sont pollinisées par des insectes ? Les protéger est donc un enjeu vital pour le maintien d'un équilibre écologique. Équiper la Ville d'hôtels à insectes notamment dans les écoles, permet également de mener des actions pédagogiques avec les enfants pour leur faire découvrir le fabuleux monde des abeilles, coccinelles, papillons ou autres perce-oreilles.

Les hôtels à insectes installés dans Harfleur ont été fabriqués par les travailleurs de l'ESAT Porte Océane de la Ligue havraise pour l'accueil des personnes handicapées.



Pour animer le mois de décembre, les services enfance et culture ont proposé une exposition et des ateliers mosaïque qui se sont déroulés à la Forge, chaque enfant pouvant repartir avec sa création.

La Résidence des 104 en mode sécurité

Le 15 décembre dernier, une alerte incendie a été lancée à la Résidence pour personnes âgées des 104... Mais pas de panique, il s'agissait d'un exercice organisé par les services techniques de la Ville afin de tester, en réel, les conditions d'évacuation de la résidence en cas d'alerte au feu. Cet exercice, le deuxième du genre cette année, a démontré le grand calme des résidents qui ont pu évacuer le bâtiment dans de bonnes conditions de sécurité et dans un temps largement amélioré par rapport au premier exercice mené. Une quinzaine d'agents municipaux venant de différents services, ainsi que plusieurs élus municipaux, ont encadré cet exercice afin que tout se passe au mieux et d'observer chaque détail de l'évacuation pour améliorer encore certains points dans les consignes données. Dominique Bellenger, adjoint, qui est en charge du suivi des

commissions de sécurité des bâtiments municipaux a participé à cette opération et s'est déclaré très satisfait de ses conditions de réalisation. Une boisson chaude a été servie aux résidents, salle Jean Lebosqué, lieu de rapatriement des résidents des 104 en cas d'événements majeurs.



Rétrospective

Visite technique sur le plateau piétonnier

Début décembre, Jean-Gabriel Brault, 1^{er} adjoint en charge des travaux et Yoann Lefranc, adjoint à la circulation accompagnés par Claire Alain, directrice des Services techniques et Sylvie Riffelmacher responsable du secteur sécurité, proximité, ont fait une visite technique du plateau piétonnier du centre ville afin d'évaluer les travaux qui seraient à effectuer sur ces voiries. Il a été, en effet, constaté une dégradation avancée en certains endroits, les pavés posés il y a plus d'une quinzaine d'années souffrant des passages répétés des véhicules notamment des camions de livraison. Outre le bruit supplémentaire que certaines déformations de chaussée peuvent provoquer à chaque passage de véhicule, certaines dégradations ont même été la cause de légers accidents, des piétons ayant chuté à cause de pavés déplacés ou manquants. Des réparations provisoires ont été faites afin d'éviter le



renouvellement de ces incidents mais des interventions plus lourdes seront sans aucun doute à prévoir dans un proche avenir. Suite à cette visite, une étude technique et financière plus complète va être réalisée permettant à la Municipalité de décider des interventions prioritaires à exécuter dans le cadre de l'enveloppe des travaux de voirie 2018.

Le Volcan des enfants

Le Volcan et plusieurs villes de l'agglomération, dont Harfleur, ont proposé en décembre, la première édition du Ad Hoc Festival destiné aux enfants. Dans ce cadre, la Forge a accueilli le spectacle de la Compagnie Tourneboulé intitulé Les enfants c'est moi, spectacle de clown théâtralisé. Des séances ont été proposées gratuitement par la Municipalité aux élèves harfleurais. Les artistes de la compagnie théâtrale étaient

passés avant dans les classes afin de présenter leur travail ainsi que le spectacle. Des séances tout public ont également permis d'accueillir des familles venues de l'ensemble de l'agglomération. Cette première édition a connu globalement un très beau succès qui ne demande qu'à être reconduit en 2018.

Noël équitable

L'expo-vente d'Artisans du Monde qui s'est déroulée fin novembre à la Forge, a connu un grand succès avec des centaines de visiteurs et d'acheteurs venus remplir la hotte du Père Noël de cadeaux issus du commerce équitable. Le président de l'association, Pierre Sayet a rappelé lors du lancement du week-end de vente toute l'importance de former les consommateurs à prendre en compte les conditions de fabrication des produits qu'ils achètent. Christine Morel et plusieurs élus de la ville, présents lors de ces deux jours, ont tenu à apporter le soutien de la municipalité d'Harfleur aux actions de l'association.



Repas de fin d'année pour les Femmes Solidaires

Fin novembre, Christine Morel et Sylvie Burel, adjointe, ont participé au repas de fin d'année de l'association Femmes Solidaires qui se tenait à la Forge dans la salle du Creuset. L'association rayonnant également sur la commune de Gonfreville-l'Orcher, son maire, Alban Bruneau, était aussi présent à cette manifestation conviviale rassemblant l'ensemble des adhérentes de Femmes Solidaires. La présidente du comité local, Christine Bouvier, a rappelé dans un mot de bienvenue, les objectifs de Femmes Solidaires, mouvement féministe, laïque, d'éducation populaire dont les buts sont de faire reculer toutes formes de discriminations et de développer une éducation non sexiste et non violente. Elle a ensuite décliné les actions menées durant l'année,

permanences juridiques, suivis et accompagnements de femmes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne, ateliers et sorties. La manifestation s'est poursuivie par un repas et une animation permettant aux militantes de l'association d'échanger sur les projets à venir pour 2018.



Des dictionnaires offerts dans les écoles primaires

Christine Morel, Yvette Romero, adjointe aux affaires scolaires et Estelle Bernadi, conseillère municipale, ont remis aux élèves des classes de CE2 et CM2 des écoles élémentaires de la ville un dictionnaire leur permettant de les aider dans leurs travaux scolaires et recherches documentaires. Coût pour la ville, 3 350 €.



Entretien du patrimoine boisé de la ville

Suite aux vents violents subis fin novembre et début décembre, quelques arbres des espaces verts de la ville ont subi des dégâts importants. Les équipes des services techniques sont donc intervenues, courant décembre, pour abattre cinq arbres qui menaçaient la sécurité des riverains ou des passants. Une intervention a été particulièrement périlleuse puisqu'un arbre du parc était tombé dans le lac. Les agents municipaux sont donc intervenus à partir d'une barque pour débiter le tronc et les branches. Des travaux d'élagage ont été également menés pour sécuriser certains arbres ou empêcher que les branches ne gênent l'éclairage public par exemple. Les services de la Ville tiennent un diagnostic technique précis de chaque arbre afin de lui apporter les soins et mener les interventions strictement indispensables. Ainsi, malgré les demandes insistantes de riverains, il

est à noter que tous les arbres ne peuvent être élagués, sauf à mettre en danger leur pérennité.



Grand succès pour la Nuit des arts martiaux

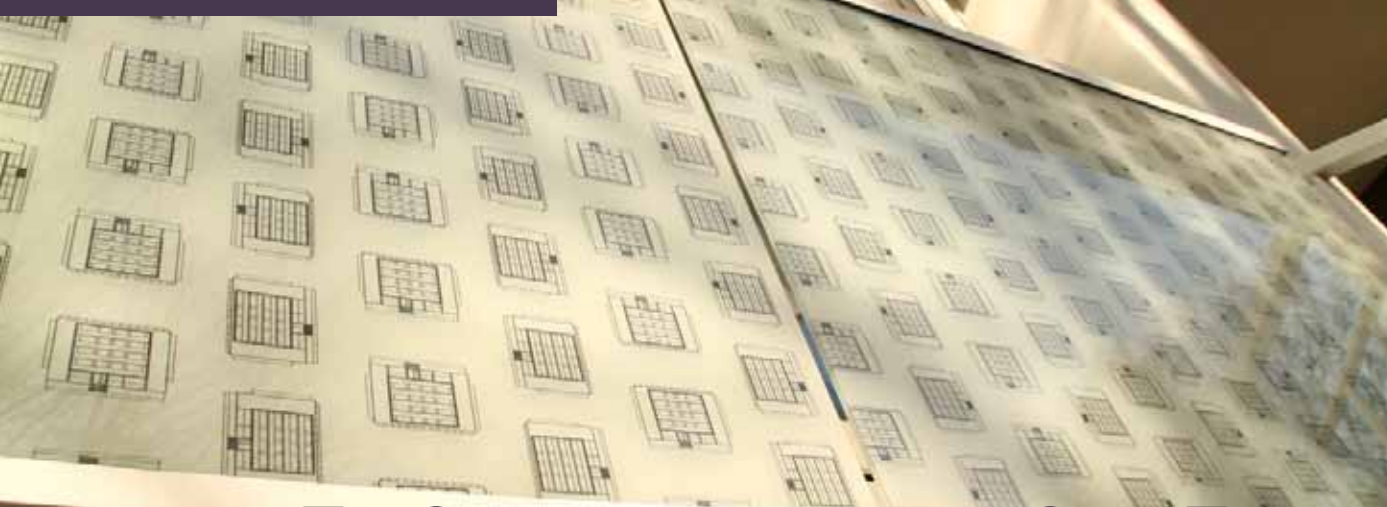


700 personnes se sont pressées au stade Maurice Thorez pour assister, fin novembre, à la 5^{ème} Nuits des arts martiaux organisée par le club Harfleur, Boxe, Pieds, Poings et son responsable Bruno Maniguet. Dominique Bellenger, adjoint aux sports, a souhaité la bienvenue à l'ensemble du public avant que ne soit projeté sur écran, un message du parrain de la soirée, le champion du monde de Kick boxing, Jérôme Le Banneur. Les démonstrations des différentes disciplines ont ensuite pu être présentées au public qui n'a pas caché son enthousiasme tant la qualité sportive était au rendez-vous de cette belle soirée.

Les élèves des Caraques visitent la mairie

Début décembre, deux classes de l'école des Caraques, celles de Mesdames Follin et Fenêtre sont venues en mairie pour visiter le bâtiment et rencontrer Madame le Maire et Yvette Roméo, adjointe aux affaires scolaires. Les enfants ont ainsi pu découvrir au rez-de-chaussée de l'ancien château, le bureau de Christine Morel, la salle des mariages et la salle de réunion où se tient le bureau municipal des adjoints mais aussi, dans les étages, certains services de la ville. Les élèves ont posé plein de questions aux élus tout en prenant des notes afin de pouvoir présenter ensuite, en classe, les éléments recueillis lors de cette visite. Une belle initiative permettant de former les citoyens de demain.





Habitat social : logements rénovés dans tous les quartiers

Harfleur peut s'enorgueillir de posséder un parc social bien supérieur à celui des communes voisines, concrétisant une réelle volonté politique de favoriser la mixité sociale et l'accès au logement pour tous. Comme toutes les constructions, ce parc exige des travaux de rénovation afin de maintenir une offre locative de qualité et réduire notamment les dépenses liées au chauffage. Des économies d'énergie mais aussi économies tout court pour les locataires, ce dont s'expliqueront les bailleurs sociaux interrogés dans notre dossier. Harfleur a non seulement des projets de rénovation de son parc social, achevés ou prévus, mais aussi des projets de construction neuve, confirmant son dynamisme en matière d'urbanisme.



Rénover et renouveler les logements sociaux

Jean-Gabriel Brault, 1^{er} adjoint en charge des Finances, de l'Urbanisme, des Travaux et des Affaires immobilières.

Quels intérêts représentent pour la Ville les travaux de renouvellement et de rénovation de son parc de logements sociaux ?

Il s'agit tout d'abord de maintenir une démographie positive, ce qui implique de construire beaucoup pour ne pas voir la population communale baisser. Ensuite, nous souhaitons offrir aux résidents harfleurais des possibilités de mutation à l'intérieur du parc de logements puisque certaines populations (personnes âgées, jeunes couples) recherchent des logements plus grands ou plus petits selon l'évolution de leur situation. De plus, une partie des finances de la commune est fortement liée au nombre de logements sur son territoire : les impôts locaux (taxe d'habitation et impôts fonciers) évoluent en fonction du nombre de logements. Plus on construit, plus les bases d'imposition calculées par l'État augmentent et fournissent autant de recettes supplémentaires pour la commune. Enfin, une ville qui n'a plus de projet immobilier vieillit fortement en n'offrant pas de possibilité aux plus jeunes de s'installer.

Les locataires y trouvent-ils également leur compte ?

Il faut rappeler que la Commune est soumise au PLH (Programme Local de l'Habitat) conduit par la Codah sur la période 2016-2021. Cette politique prescrit un certain nombre de priorités en matière de logements, dont la rénovation thermique du parc social et accompagne ces initiatives de subventions publiques. Aujourd'hui Harfleur compte environ 1700 logements sociaux, dont une bonne partie date des années 60-70. Les bailleurs sociaux ont saisi cette opportunité pour rénover leur patrimoine, notamment en matière d'isolation. La

réduction des déperditions thermiques favorisera les économies d'énergie et sur le plan esthétique, c'est une valorisation du cadre de vie pour les habitants.

Ces travaux vont-ils se traduire par une baisse des charges locatives ?

C'est à terme l'objectif recherché, mais compte tenu des investissements très lourds qui sont consentis par les bailleurs, cette baisse peut ne pas être répercutée immédiatement. Mais nous sommes avec les locataires très attentifs aux chiffres exacts des retours sur investissements de ces opérations de grande envergure afin d'éviter tout dérapage des loyers.

Les travaux de rénovation mais aussi les projets de constructions neuves offrent de nouvelles capacités d'hébergement. Mais les services (écoles, CCAS) de la Commune sont-ils prêts à répondre aux demandes d'un afflux de population ?

Il faut savoir que la population harfleuraise était, dans les années 70, beaucoup plus importante qu'elle ne l'est actuellement, au-delà de 9000 habitants contre 8400 habitants aujourd'hui. A cette époque, les équipements (scolaires, sportifs...) ont été dimensionnés pour accueillir une population de cette ampleur. Même si nous ne sommes plus à ce niveau démographique, les services municipaux doivent fournir des efforts constants pour accompagner efficacement les familles notamment les plus fragiles.

Harfleur n'a-t-elle pas suffisamment de logements sociaux pour en construire de nouveaux ?

Avec un habitat social qui représente aujourd'hui environ 45% de notre parc de logements, nous sommes bien au-delà du taux légal de logements sociaux fixé par l'État à 25 % pour les communes de plus de 3500 habitants. Mais nous revendiquons cette politique d'accès au logement pour tous et nous dénonçons, avec les bailleurs sociaux, les récentes mesures gouvernementales de baisse, conjointe et contrainte, de l'APL et des loyers. En outre, il faut rappeler que le précédent PLH incitait fortement à la construction sociale. Or, cette dynamique s'est inversée en très peu de temps et nous payons aujourd'hui d'avoir été de trop bons élèves ! ■ ■ ■

Travaux de

Réhabilitation



Les immeubles d'Habitat 76 à Beaulieu ont été réhabilités en 2016/2017

Les opérations de rénovation

Plusieurs opérations de rénovation de logements sociaux ont été menées récemment, sont en cours ou prévues sur Harfleur. L'Immobilier Basse Seine a ainsi procédé à la rénovation de ses immeubles du quartier du Calvaire et va prochainement engager celle de son parc immobilier de la rue Maréchal de Lattre de Tassigny. Habitat 76 termine les travaux sur ses immeubles de Beaulieu et Alcéane est prête à démarrer une opération de rénovation sur la cité de Mayville. Dialogue a également engagé un projet de rénovation de l'îlot de logements des Capucins. Il y a quelques années, Logéo avait entamé cette démarche en « résidentialisant » son parc rue du Prieuré et Louis Lefebvre.

Fin 2019, Harfleur aura ainsi vu la plus grande partie de son parc social rénovée. L'ensemble de ces travaux est pris en charge financièrement par les bailleurs sociaux avec des aides de la Codah.

524 logements rénovés sur Beaulieu

Les travaux de rénovation menés par Habitat 76 sur le quartier de Beaulieu sont sans doute l'opération la plus importante conduite en ce moment sur Harfleur : 524 logements aménagés dans des bâtiments datant des années 1953/1956 font l'objet, depuis août 2016, de travaux d'isolation extérieure consistant en l'habillage intégral de toutes les façades par un revêtement isolant de 20 cm d'épaisseur. Pour les parties communes, les ensembles d'entrée sont remplacés, de même que les platines d'interphonie. Dans les logements, des systèmes de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) améliorant la qualité d'air intérieur sont installés, et des robinets thermostatiques sur les radiateurs et les chauffe-bains sont remplacés. Si la production d'ECS (Eau Chaude Sanitaire) est individuelle dans les logements, le chauffage est collectif. Habitat 76 a passé un contrat de performance énergétique avec l'entreprise de bâtiment Eiffage et un exploitant de l'installation de chauffage sur 16 ans, avec l'obligation de générer des économies d'énergie et de les garantir aux locataires.

Une hausse des loyers compensée par une baisse des charges

Le coût des travaux se monte à 12,9 millions d'euros, financés en partie par une hausse des loyers, laquelle est compensée par la baisse des charges de chauffage. « Dès la fin des travaux début 2018, les loyers connaîtront une hausse de 7 % pour 156 locataires et de 8 % pour les 362 restants, estime Paul-Hervé Le Monier, directeur

du Territoire de la Pointe de Caux chez Habitat 76. Néanmoins, ces augmentations seront compensées par une baisse de 42 % des charges de chauffage, ce qui aboutit à une baisse globale de la facture du logement (Loyer + chauffage) de -1€ à -5€ pour l'ensemble des locataires. Telle est la base sur laquelle nous avons consulté les locataires lors de réunions d'information auxquelles ils ont été invités par courrier nominatif. Sur les 43 % de votants, nous avons reçu 90% d'avis favorables. Mais ces estimations seront respectées à deux conditions : que le coût de l'énergie soit constant et que les locataires acceptent d'être chauffés à 19 degrés ». Enfin, la Municipalité a été particulièrement attentive à la qualité architecturale des bâtiments. Les nouveaux revêtements choisis rappellent ainsi la pierre de taille apparente d'origine qui est désormais masquée par le complexe isolant.



Quartier du Calvaire, immeubles de l'Immobilier Basse-Seine



Les projets de rénovation 2018



Les pavillons de Mayville bientôt réhabilités

Implantée à la limite d'Harfleur et de Gonfreville-l'Orcher, la cité pavillonnaire d'Alcéane sur le quartier de Mayville constitue l'un des chantiers de rénovation du bailleur social. Un projet très ambitieux puisqu'il ne s'agit pas simplement de rénover les quelques pavillons situés sur Harfleur mais de réhabiliter l'ensemble de la cité. « Ce projet est maintenant assez ancien puisque nous allons démarrer les travaux bientôt, l'entreprise attributaire ayant été désignée il y a quelques semaines, précise Quentin Boucher, directeur du département finances et maîtrise d'ouvrage. Les premiers travaux ont débuté dès 2014, pour refaire de façon ponctuelle et spécifique quelques logements qui présentaient des pathologies importantes en matière de maintenance. Nous sommes à l'heure actuelle en préparation de chantier et les travaux devraient être engagés désormais très rapidement. Notre objectif est de réaliser des opérations de construction sur des cycles de 4 à 6 ans, c'est à peu près la durée nécessaire pour mener des études de faisabilité préalables, puis l'ensemble des études nécessaires et enfin, prévoir la période de travaux proprement dite. Cela dit, il faut mettre en perspective la durée de ces processus en regard de la durée de ce que l'on construit : les bâtiments sont appelés à durer au moins une cinquantaine d'années ! »

Diviser la consommation énergétique par 2

Pour la cité pavillonnaire de Mayville, les travaux visent l'amélioration de la performance énergétique des logements, à travers l'isolation par l'extérieur et le remplacement de la couverture par des tuiles mécaniques. Ces travaux vont-ils générer une baisse des charges locatives ? « Dans l'ensemble de nos interventions sur le bâti, nous avons pour objectif majeur de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, poursuit Quentin Boucher. In fine, ces consommations baissent sensiblement pour arriver à des consommations divisées par 2, et ceci au bénéfice direct de nos locataires car, dans la cas d'un pavillon, cela permettra d'avoir moins de coût de chauffage individuel. L'impact, ici, sera direct puisque le locataire paie le coût de son chauffage auprès de son fournisseur d'énergie ». Une démarche de concertation a été engagée auprès des locataires afin que les habitants soient bien intégrés dans les différents projets. Cette concertation locative vise d'une part, à les informer sur les programmes de travaux envisagés dans leur résidence et d'autre part, prévoit dans certains cas une augmentation de loyer suivant les plafonds qui s'appliquent dans le logement social, sur une certaine période d'étalement telle que l'éventuelle augmentation du loyer soit supportable pour les locataires notamment grâce aux économies d'énergie réalisées par ailleurs.

Les projets

Projet de constructions impasse Gambetta - Logéo
Architecte Jean-Michel Rémond, cabinet Materia Natura



Les projets de constructions neuves

Impasse Gambetta : 148 logements pour 2020

Au début de l'été 2018, le bailleur social Logéo va débiter la construction d'un lot de 148 logements locatifs répartis sur deux bâtiments qui devraient être livrés en 2020. Ce projet, initié depuis 2014-2015 par Logéo propriétaire du terrain a été conçu conjointement avec le cabinet d'architecte Materia Natura de Jean-Michel Raymond et la commune. Un dossier technique et financier a été déposé en 2016 pour demander les agréments de construction auprès du délégataire à la pierre, la Codah. Logéo a simultanément soumis à la Municipalité une demande de PC (Permis de Construire) et préalablement une demande auprès de l'architecte des Bâtiments de France vu la proximité avec l'Église St Martin. « L'agrément obtenu 2016, nous avons pu démolir les bâtiments existants et des fouilles préventives de l'Inrap ont été menées en août dernier, explique Christophe Szklarek, directeur technique Logéo. A l'issue du délai de purge du PC, l'appel d'offre a été lancé auprès d'entreprises de construction générale en décembre 2017. Les bâtiments qui seront construits obéiront à la Réglementation Thermique 2012 -20 %, c'est-à-dire qu'ils seront 20 % moins énergivores que ne le préconise la réglementation et cette opération porte le label Qualitel. Enfin, une isolation phonique des façades renforcée est prévue vu la proximité de la rocade »

Les Coteaux du Calvaire : 300 logements dont 200 achevés

Une grande partie des logements construits sur la parcelle de l'éco quartier des Coteaux du Calvaire a été réalisée par Gotham, un promoteur privé qui en a revendu un certain nombre à différents bailleurs sociaux (Habitat 76, Immobilière Basse-Seine et Alcéane). Lauréat d'un concours lancé par la Municipalité harfleuraise en juin 2010 pour une opération d'une envergure exceptionnelle de 300 logements, Gotham a dû effectuer de nombreux travaux d'aménagement (voirie et réseaux) pour des bâtiments viables. Le processus de construction, engagé depuis 7 ans, a donc été particulièrement long : 3 permis de construire pour 3 zones foncières différentes, 200 logements déjà réalisés et l'avant-dernière tranche

de construction est en route. « Dans le cadre du montage du permis de construire, nous travaillons étroitement avec la Mairie, précise Emmanuel Guers, directeur de projet chez Gotham, et d'autant plus dans le cas d'un concours lancé par la Municipalité. Les voiries et réseaux que l'on réalise pour ce projet sont voués à être rétrocedés, les premières à la commune et les seconds à la Codah ». Cet éco quartier est défini par un traitement des eaux particulier, la qualité de l'habitat, la ventilation des logements, le confort des habitants, la circulation piétonne et voies cyclables, entre autres.

Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie par Alcéane

Acquise par Alcéane en 2012, l'ancienne gendarmerie située rue Maréchal de Lattre de Tassigny sera transformée en 9 logements réhabilités et 2 logements créés. « Les processus sont toujours très longs entre l'étude des travaux et les premiers coups de pioche en raison de toutes les études à mener préalablement, complète Quentin Boucher, directeur du département finances et maîtrise d'ouvrage. Nous sommes bien évidemment attentifs au PLH (Programme Local de l'Habitat) mené par la Codah pour orienter notre stratégie patrimoniale en matière de travaux de rénovation. Pour autant, le projet de l'ancienne gendarmerie a été initié avant le PLH en cours pour la période 2016-2021, mais les études menées ont pris en considération ses grandes orientations pour valider l'hypothèse de mixité attendue pour cette résidence ».



Réhabilitation et création de logements, dans l'ancienne gendarmerie, rue Mal de Lattre de Tassigny - Alcéane

Locataires

Harfleur et l'attribution de logements



Christine Morel, rencontre en octobre 2017,
la nouvelle association des locataires de Beaulieu HLM

Lors de la construction de logements sociaux, la Ville peut être sollicitée par les bailleurs afin de garantir les emprunts liés au programme de construction souscrits par ces derniers. En échange de ces garanties d'emprunts, il est attribué un contingent (quantité de logements faisant partie du programme) à la Ville qui doit ensuite procéder à la désignation de candidats qui ont déposé une demande auprès du service municipal logement et dont les ressources et la composition familiale correspondent à la typologie du logement en vue de son attribution. Dans la démarche de désignation des candidats, une attention particulière est également apportée à la prise en compte du handicap et à l'accessibilité du logement.

Rappelons que le contingent municipal (nombre de logements pour lesquels la Ville est en mesure de proposer des candidats) représente environ 17 % du parc de logements sociaux situés sur le territoire d'Harfleur (les 83% restant sont répartis entre les bailleurs eux-mêmes, Action logement et le contingent préfectoral) et que la Ville

attribue entre 30 et 40 logements par an.

Témoignage de Madame Gabrielle Rouet, résidente 6, rue Arvid Harnack depuis 48 ans.

« Les travaux sont aujourd'hui terminés, ils ont duré au moins deux ans. Les travaux concernaient l'isolation des immeubles, le remplacement des rambardes et le renforcement des balcons qui étaient dangereux. C'était un peu pénible parce que nous avons eu longtemps des échafaudages et nous avons été privés de nos balcons mais, si on veut avoir du beau derrière, c'est normal. Aujourd'hui, c'est impeccable, ça nous fait des immeubles très propres, très clairs et

bien isolés. Deux ans et demi, c'était long mais ça valait le coup. C'est bien isolé, on chauffe beaucoup moins. Le loyer a augmenté de 15 euros depuis novembre dernier mais c'était prévu avec l'engagement des travaux. Une réunion de consultation des locataires a été organisée à la Forge avec le Gérant d'IBS avant le début des travaux de rénovation et on nous a demandé si nous étions d'accord ou pas pour l'engagement des travaux et cette augmentation du loyer. Plus de 90 % des locataires étaient d'accord. Même avec cette augmentation, on s'y retrouve parce que l'on chauffe moins. Pendant les travaux, la gardienne nous tenait au courant de l'avancement des travaux ».

Noël Héricier, Conseiller municipal délégué au logement

« La construction de nouveaux logements dans notre commune est une bonne chose car cela va permettre de répondre plus facilement aux demandes de relogement des familles harfleuraises qui souhaitent changer d'appartement en fonction de l'évolution de la composition familiale. De nouveaux logements, c'est aussi globalement pour Harfleur, une population qui augmente et un signe fort d'attractivité et de dynamisme. »



Les immeubles du quartier du Calvaire,
avant et après restructuration des façades

Signature d'un Pacs en mairie



Vie commune, Pacs, mariage ?

A vous de choisir...

Depuis novembre 2017, c'est maintenant en mairie et non plus au tribunal d'instance, que l'on peut se pacser, se dépacser ou modifier un Pacs. C'est gratuit, facile et plus proche !

Le PACS, C'est quoi ?

Le pacte civil de solidarité (ou Pacs), adopté par l'Assemblée nationale en novembre 1999, est un contrat conclu entre deux personnes pour organiser leur vie commune. A l'époque, il avait été mis en place pour permettre notamment aux personnes de même sexe de se lier juridiquement, le mariage leur étant alors interdit. Depuis, le mariage pour tous a été adopté en mai 2013. Mais le Pacs reste pour tous les couples, hétérosexuels ou homosexuels, qui ne souhaitent pas se marier, un moyen de faire reconnaître leur vie commune notamment vis-à-vis des impôts.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France.

Les futurs partenaires de Pacs doivent se présenter en personne. Il n'est pas possible de se faire représenter par un tiers.

Qui peut conclure un PACS ?

Les personnes majeures de sexe différent ou de même sexe. Les personnes majeures protégées peuvent conclure un PACS sous certaines conditions. Par contre, un PACS ne peut pas être conclu :

- entre ascendants et descendants en ligne directe (parents et enfants, grands-parents et petits-enfants) ; entre collatéraux jusqu'au 3^{ème} degré (frères et sœurs, oncles et nièces, etc) ;
- entre alliés en ligne directe (belle-mère et gendre, beau-père et bru, etc) ;
- si l'une des deux personnes est déjà mariée ;
- si l'une des deux personnes est déjà engagée par un Pacs ;
- les mineurs, même émancipés.

Comment signer à PACS en mairie

C'est simple ! Il suffit de prendre rendez-vous auprès du service de l'état civil (Pôle Accueil Population) et de fournir les documents suivants :

- déclaration conjointe formulaire cerfa n° 15725*02, téléchargeable
- convention type formulaire cerfa n° 15726*02, téléchargeable
- acte de naissance de chaque partenaire,
- pour les personnes nées à l'étranger certificat de coutume,
- pièce d'identité de chaque partenaire,
- acte de décès si conjoint(e) décédé(e).

Lors du rendez-vous, l'officier d'état civil enregistre la déclaration conjointe, signe la convention qu'il restitue aux pacés et procède aux formalités de publicité.

Cette démarche auprès de la mairie est gratuite. Vous pouvez, par contre, conclure un Pacs devant un notaire, mais dans ce cas, il vous en coûtera environ 360 € (230,77 euros TTC pour l'établissement de la convention ou sa modification, 125 euros de droit d'enregistrement ainsi que les émoluments et coûts des formalités supplémentaires.)

Quels droits et obligations pour les couples pacés ?

La convention signée entre les partenaires fixe les conditions de la vie commune. Ils se doivent aide matérielle et assistance réciproque dans des conditions qu'ils déterminent entre eux : proportionnellement à leurs revenus et sur la base d'un montant annuel défini. Les partenaires doivent également choisir si les biens acquis après la signature du Pacs seront placés sous le régime de la séparation des patrimoines ou au contraire sous celui de l'indivision des biens. Il faut, cependant savoir

que les sommes perçues, par chacun des partenaires après la signature du Pacs et non employées à l'acquisition d'un bien, demeurent la propriété exclusive de chaque partenaire.

En savoir plus sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1026>

Peut-on modifier un Pacs ?

Oui ; si les partenaires sont d'accord, il est possible de modifier la convention de Pacs à tout moment. Pour cela, il faut fournir au service état civil de la mairie où le Pacs a été conclu, une convention modificative de Pacs (Cerfa n° 15791*01 téléchargeable) accompagnée d'une déclaration conjointe de modification de Pacs (Cerfa n° 15790*01 téléchargeable)

En cas de décès d'un partenaire à quoi a droit le survivant ?

A ce titre, le Pacs est beaucoup plus limitatif que le mariage puisque le partenaire survivant n'a aucun droit, sauf si les partenaires ont conclu un testament, une donation ou encore une assurance vie en faveur du partenaire survivant.

En ce qui concerne le logement, si le partenaire décédé était locataire, le survivant bénéficie, pendant un an, du droit au maintien dans les lieux à condition de payer le loyer. S'il était propriétaire du logement du couple, sauf disposition contraire dans un testament, le survivant bénéficie du droit de rester gratuitement dans les lieux pendant un an ainsi que la jouissance gratuite des biens meubles.

Comment se dépacser ?

Il suffit qu'un seul des partenaires en fasse la demande à la mairie (au notaire si le Pacs a été enregistré dans son office). En cas de désaccord, le partenaire qui souhaite dissoudre le Pacs doit faire appel à un huissier de justice, qui se charge de le signifier à l'autre partenaire. Le tribunal de grande instance peut être sollicité pour régler la répartition des biens.

Se marier à Harfleur

En 2017, 39 mariages ont été célébrés en mairie d'Harfleur
Qui peut se marier ?

Toute personne majeure, ou mineure avec autorisation des parents et du Procureur de la République. Il est possible d'être déjà engagé par un Pacs, conclu avec le futur époux ou la future épouse, car le mariage dissout automatiquement le Pacs. Bien évidemment, ne peuvent se marier, les personnes ayant déjà conclu un mariage que ce soit au regard de la loi française ou d'une loi étrangère. Il ne doit pas exister non plus, de lien de parenté ou d'alliance trop proche. Où se marier ?

Le mariage est célébré dans la commune de résidence d'un des deux époux ou d'un des parents des futurs époux. Les pièces à fournir vous sont communiquées lors du premier contact avec le service état civil.

Les démarches sont à effectuer, au plus tôt, un an moins un jour avant la date prévue de la cérémonie et, au plus tard, onze jours avant la date de la cérémonie pour les futurs époux domiciliés dans la même commune, vingt jours pour les personnes domiciliées dans des communes différentes et un délai plus important pour les personnes étrangères.

Parrainages civils

En 2017, 15 parrainages civils ont été célébrés en Mairie d'Harfleur.

Le baptême civil ou baptême républicain, ou encore parrainage civil, a été institué par la loi du 8 juin 1794 (20 prairial an II du calendrier Républicain). Peuvent être baptisés

civilement tous les mineurs de moins de 13 ans, mais les parrains et marraines doivent, eux, être majeurs. Sur le plan juridique, cette forme de « baptême laïc » n'est mentionnée par aucun texte et n'a donc pas de valeur légale. En particulier, les parrains et marraines ne sont soumis à aucune obligation. N'étant pas un acte d'état-civil, il ne figure pas dans ses registres. Cette cérémonie correspond néanmoins à des valeurs républicaines défendues par les parents de l'enfant et permettant de créer un lien moral entre le filleul et ses parrain et marraine.

Pour effectuer une demande de parrainage civil il faut fournir un justificatif de domicile sur Harfleur, l'acte de naissance de l'enfant ou le livret de famille, les pièces d'identité des parrains et/ou marraines.

L'imprimé de demande de parrainages est téléchargeable sur le site www.harfleur.fr

Noces d'Or ou de Diamant

En 2017, 2 cérémonies ont été célébrées en Mairie d'Harfleur.

Cette cérémonie symbolique permet aux couples mariés depuis 50 ans de renouveler, devant le Maire, leurs vœux de vie commune. C'est un moment fort, qui permet de réunir familles et amis. La demande de noces d'or est à déposer au service état civil avec un justificatif de domicile sur Harfleur, une copie de l'acte de mariage. Il convient également de compléter le document téléchargeable sur le site www.harfleur.fr.



En octobre 2015, M. et Mme Hervé, de Beaulieu fêtaient, entourés de leur famille, leurs noces de diamant en présence de François Guégan et de Christine Morel qui venait, le jour même, d'être élue maire d'Harfleur



Soutien et écoute parents

Tous les vendredis soir, un groupe de parole (10 places) se réunit pour évoquer les questionnements et les problèmes que l'on peut rencontrer en tant que parents. Ce groupe est encadré par des psychologues référents..

Le Relais des parents et des « Nounous »

Garder des enfants à domicile, confier ses enfants à une « Nounou » est loin d'être simple et facile. La Ville d'Harfleur met à disposition des familles et des assistantes maternelles un lieu dédié, animé par Christelle Menneray, éducatrice de jeunes enfants.

Le Relais des assistantes maternelles

Depuis 2001, le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) est basé à Beaulieu au rez-de-chaussée du pôle administratif. Il permet de créer un lien entre les parents, les professionnelles et les différentes administrations, et propose des animations et des sorties hebdomadaires, bref il est l'outil indispensable à la dynamique et au bon déroulement d'un mode de garde choisi par de nombreux parents. Toutes les assistantes maternelles harfleuraises le connaissent bien et les parents en ont sûrement entendu parlé... Petit tour d'horizon d'un relais qui porte bien son nom.

Le saviez-vous ?

Le relais a vu le jour au cœur du quartier de Beaulieu car le nombre de « Nounous » était majoritaire à l'origine dans cette partie de la ville, depuis la répartition s'est équilibrée avec Fleurville et le Centre.

Le RAM : soutien administratif

Tous les lundis matin, les assistantes maternelles, travaillant chez elles ou regroupées en mini-crèche, souhaitant être candidates ou ayant des projets divers, mais aussi, bien sûr, les parents, peuvent venir sans rendez-vous afin de poser leurs questions et exposer leur problématique. De 9h à 11h30, Christèle Menneray, responsable du relais en collaboration étroite avec le service enfance familles de la mairie, est présente pour répondre, conseiller, soutenir et aider professionnels et familles dans leur démarches.

Pour aller plus loin et approfondir certains dossiers plus complexes, 3 créneaux de rendez-vous sont ouverts le samedi matin de 9h à 11h, pour en bénéficier, il suffit de contacter l'accueil du Pôle administratif de Beaulieu. Ces entretiens permettent un contact direct avec une professionnelle à l'écoute. Au RAM, les personnes sont mises en avant, le temps est pris, il n'y a ni numéro, ni référence, c'est un dialogue ouvert qui peut aussi dans certains cas, éviter des conflits entre parents et assistantes maternelles souvent dus à des méconnaissances administratives, ou à de fâcheux malentendus.

Le RAM et les jardins familiaux, une complicité naturelle

L'association des jardins familiaux entretient une relation conviviale et généreuse avec le RAM, les rendez-vous entre les jardiniers et les enfants sont toujours remplis de bonne humeur et de vitamines :

- Visite et découverte des fruits et légumes durant la « semaine du goût » avec un don des jardiniers aux assistantes maternelles pour les petits.
- Chasse aux œufs de Pâques
- Pique-nique en juin avec cueillette et atelier lecture de plein air

Le RAM et la bibliothèque Elsa Triolet, une complicité culturelle

Les échanges avec la bibliothèque sont nombreux et toutes les occasions sont bonnes pour conter et faire participer les enfants aux histoires. Un carnet de lecture a été mis en place et permet de suivre et de faire vivre les contes après les ateliers. Les enfants sont acteurs et spectateurs, les histoires prennent vie que ce soit à la bibliothèque ou à l'occasion de sorties.

Danse et chansons d'humour pour un week-end solidaire

Le comité d'Harfleur du Secours Populaire Français vous propose un week-end solidaire à la Forge les 20 et 21 janvier. Les recettes serviront à financer la campagne de secours d'hiver de l'association caritative.

Samedi 20 janvier – 20 h

On danse à la Forge

Grande soirée musicale autour des rythmes entraînants de la kumba

Tarif unique 10 €

Le Creuset de la Forge

Dimanche 21 janvier – 17h

Les Ragnagnas, chanteuses déjantées et farfelues

Les Ragnagnas ont retrouvé leurs 20 ans ! Saisies par une passion frénétique pour le voyage, elles prennent leurs valises, sautent dans le dernier grand transatlantique, direction New York. Enivrées par les grands standards de la comédie américaine, les voix voguent sur l'océan de leur imagination, vers leur rêve américain. Où qu'elles se trouvent, tout n'est que plaisir, joie, humour et musique.

Tarif unique 12 €

Le Creuset de la Forge



Les Ragnagnas

Journée d'accès à l'emploi

Vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans, vous recherchez, une formation, un emploi fixe ou un stage ?

Une date à noter sur votre agenda : le mercredi 21 février, le service jeunesse de la ville organise à la Forge, la troisième édition de la journée d'accès à l'emploi avec de nombreux stands et tout au long de la journée des rencontres avec les partenaires emploi et formation.

Nous vous y attendons !

Plus d'informations dans le Zoom de février



Contacts – renseignements : service jeunesse
02 35 13 30 89 - jeunesse@harfleur.fr

Budget 2018 : donnez votre avis !

Le budget 2018 de la ville se prépare déjà depuis mi novembre au sein de la Municipalité et des services. Il sera voté lors du conseil municipal du 26 mars.

Christine Morel et la Municipalité souhaitent présenter aux Harfleuraies les grandes données et orientations de ce budget et recueillir leur avis. La population est donc invitée à venir débattre du budget 2018

Mercredi 31 janvier 2018, à 18 heures,
salle de La Taillanderie à La Forge.

Chacun peut venir proposer, échanger, donner son avis sur les priorités à retenir pour le budget 2018.

Je Participe...
Ensemble Décidons

Fête de la Scie 2018



Le masque à l'honneur

La prochaine Fête de la Scie sera une « fantaisie médiévale », mais là n'est pas le seul thème de cette édition qui promet d'être riche en couleurs !

Le masque sera également à l'honneur cette année. Pour aider les Harfleuraies à participer à cet événement, deux bénévoles des Amis du Musée (Mesdames Florence OUF et Danièle THIBON) ont mis en place et animent un atelier hebdomadaire de création de masques. Soyez les bienvenus dans ce lieu qui est aussi et surtout le vôtre...

Atelier confection de masques,
29 rue de la République,
ouvert chaque mardi de 16h à 18h.
Trois permanences sont également prévues
en soirée de 18h à 20h, les vendredis 12 janvier,
16 février et 10 mars. Entrée libre.

Et, pour toute info sur la fête, vous pouvez
participer aux prochains collectifs organisés dans
la salle du parc à 18h15 les mardis 23 janvier, 20
février et 20 mars.

Renseignements sur le mail fdls@harfleur.fr

Fête de la Scie 2018

L'Écho des commerces



Loli'Ta'Tou s'installe rue des 104

Début décembre, le salon de tatouage Loli'Ta'Tou a ouvert ses portes 5 rue des 104, dans un cadre chaleureux et convivial. Lolita Guillermin, artiste tatoueuse depuis maintenant un an et demi, a fait des études de dessinatrice graphiste et a exercé plusieurs métiers avant de trouver définitivement sa voie dans le tatouage, qui l'avait déjà attiré de par ses nombreux projets personnels.

Le magasin sera ouvert le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 18h et cas exceptionnel le lundi et dimanche matin.

Conseil Municipal

Conseil municipal du 11 décembre 2017

Sur 29 élus, 19 étaient présents, 6 élus s'étaient excusés dont 4 avaient donné procuration. Les 4 élus du Groupe Harfleur bleu marine étaient absents non excusés.

Baisse des APL, un impact fort sur le logement social : les élus protestent !

• **autorise Madame le Maire à transmettre ce vœu à Madame la Sous-Préfète du Havre, à Monsieur le Député de circonscription, à Monsieur le Président de la CODAH et à Monsieur le Président de l'Union Sociale pour l'Habitat.** »



Le conseil municipal a adopté le vœu ci-dessous à l'unanimité des présents :

« Le gouvernement veut imposer, sans véritable concertation (...) des mesures inefficaces et profondément injustes qui menacent gravement le modèle du logement social de notre pays.(...) »

Depuis le 1^{er} octobre, les ménages les plus modestes sont les premières victimes de la diminution des aides personnalisées au logement (APL), de 5 € pour tous et de 60 € pour les locataires HLM.

Les bailleurs sociaux, sont contraints d'absorber cette baisse brutale des APL pour leurs locataires. Ils verront ainsi leur capacité de développer et améliorer le parc amputé de 75 %. (...) Seuls 15 % des bailleurs sociaux seraient en mesure d'absorber cette baisse de recettes. Pour les autres, cette baisse sera synonyme de déficit.

Pour les 11 millions de locataires du parc social, les premières conséquences seront : la non rénovation du parc, le défaut d'équipement et d'entretien des logements, le renoncement à la construction de nouveaux logements, sans parler des centaines de milliers d'emplois de la filière du bâtiment menacés ! (...)

Considérant que nombre de Harfleurais sont bénéficiaires des APL, que le logement social est important à Harfleur (45% des logements), et que la Ville est garante de prêts bancaires contractés par les bailleurs sociaux, Considérant la mise en difficulté des organismes HLM, Considérant que le gouvernement fait courir un risque aux garants des dits prêts bancaires,

le Conseil Municipal :

- **demande au gouvernement de renoncer à compenser la baisse des APL par une baisse imposée des loyers dans le parc social.**
- **de faire du logement et de la construction de logements sociaux une priorité nationale.**

Évolution de tarifs

Le conseil a adopté l'évolution de certains tarifs : location de bureaux pour des associations, places de garages et stationnement couverts, droits de terrasse, concessions de cimetières, places de taxis. Les tarifs ont évolué en moyenne de 1,1 %.

Bourses communales d'études

Les élus municipaux ont validé l'attribution d'une deuxième vague de bourses communales d'études pour les collégiens, lycéens et étudiants harfleurais. Au total, pour l'année scolaire 2017 – 2018, la Ville aura attribué 103 bourses communales représentant une aide globale de 8 483 €.

Demandes de subvention

Le conseil a adopté les demandes de subventions suivantes

Travaux :

Programme de réfection de voirie 2017, demande d'aide d'un fonds de concours de la Codah de 16 843 €. pour un montant de travaux de 40 423 €.

Les secteurs suivants sont concernés par ces travaux : partie basse de la sente de la Courte côte, impasse Guy Moquet (1 raquette de retournement), rue Auguste Renoir (de la rue Albert Camus à la rue Jean Charcot), rue des Loisirs (au niveau du N° 82), avenue de la Résistance (parking en contre allée), voie d'accès, crèche rue des Caraques.

Remplacement de deux chaudières au stade Maurice Thorez, demande d'aide d'un fonds de concours de la Codah de 12 943 € pour un montant de travaux de 31 064 €.

Prochain Conseil Municipal :

lundi 29 janvier

18h - Salle du parc

La séance est publique

Prochain conseil de la Codah

Jeudi 22 février

18h - Carré des Docks Le Havre

La séance est publique

Les prochains spectacles à La Forge - Le Creuset



📅 27 janvier - 20h30

Ioan Streba Trio

Ioan Streba, clarinettiste virtuose, vous invite dans son spectacle, au mélange surprenant de deux cultures qui se rencontrent et se galvanisent mutuellement. Ioan Streba rappelle en son temps l'approche de Benny Goodman, mêlant sa culture néo américaine à celle de ses origines juives. Il revisite le répertoire jazz des années 30

en y intégrant des thèmes empreints de culture gipsy teintée de touches orientales et slaves. Conscient de la richesse de ses origines roumaines et gipsy, au carrefour de nombreuses cultures, Ioan Streba s'est naturellement nourri de toutes ces influences pour étoffer son répertoire et lui donner de savoureuses couleurs, ajoutant à la volupté et la fluidité du jeu, un parfum d'orient qui vous transcende.

Jazz/Blues - Tout public - Tarifs : de 5 € à 12,50 €

📅 24 février - 17h

Soirée « Ciné/Pop-corn »

SOS Fantômes 1 & 2

2 films cultes des années 80 !! Après « Retour vers le Futur » en 2016, La Forge lance un nouveau pari en vous proposant lors d'une soirée « Ciné/Pop Corn », 2 films, une équipe qui vous transportera dans la magie eighties, des surprises (beaucoup de surprises !), concours de costumes et de la musique en fin de soirée !

Venir costumé est vivement conseillé !!

Cinéma - Tout public - Tarifs : de 2,50 € à 6,50 €

En partenariat avec l'association Du Grain à Démoudre



📅 9 et 10 février

Migrants : Histoires solidaires

Les solidaires de La Forge vous présentent, en partenariat avec l'AHSETI, deux temps forts : du cinéma et un spectacle théâtralisé.

📅 9 février - 20h30 **Le Havre**

Le Havre, comédie dramatique finno-franco-allemande produite, écrite et réalisée par Aki Kaurismäki. Sorti le 8 septembre 2011, ce film a été tourné en grande partie au Havre et à Harfleur. Séance en présence de comédiens havrais du film.

Cinéma - À partir de 12 ans - Tarifs : de 2 € à 4,50 €*

📅 10 février - 18h **Pas Pied**

« Je dédie Pas Pied à tous les migrants qui sont sur les routes dans l'espoir d'une vie meilleure ailleurs... »

Isabelle Seront (auteur et jeu)

Spectacle théâtralisé - À partir de 9 ans - Tarifs : de 2,50 € à 5,50 €*

***Ou « Pass week-end » tarifs de 2,50 à 6,50 €**



Derivery invite Delaune - Delaune invite Derivery

📅 Du 26 janvier au 23 février

Déjà habitués à exposer ensemble par le passé, Vincent Derivery et Patrice Delaune présentent en duo leurs œuvres dans La Galerie Des Fondateurs de La Forge (où ils ont déjà exposé lors de son ouverture en 2010). Vous pourrez découvrir les gouaches du premier et les sculptures du second.

Exposition - La Forge - Galerie des Fondateurs - Entrée libre



Programme des animations retraités

Jeudi 11 janvier :
Après-midi récréatif en musique
avec « Montivilliers Bel Age »
15h à la Résidence des 104

Mercredi 17 janvier :
Repas anniversaire sur le thème :
« le nouvel an chinois »
12h sur inscriptions à la Résidence des 104
avant le mardi 9 janvier

Vendredi 19 janvier :
Soirée cartes à la résidence des 104
(tournois tarot, manille...)
20h - 22h

Mardi 23 janvier :
Dictée
14h30 à la Résidence des 104

Vendredi 27 janvier :
Sortie Bowling
Inscriptions du 4 au 13 Janvier au pôle accueil ou pôle
de Beaulieu
Navette avec ramassage : départ :
14h : avenue du président René Coty (Relais 16/25 ans)
14h30 place d'Armes
Tarif : 16€

À venir, n'oubliez pas de vous inscrire

Mercredi 21 février
Après-midi visite du musée du Prieuré
suivi d'un goûter normand
15 h au musée,
inscription à la résidence avant le 14 février

Mercredi 7 Mars pour Beaulieu et Fleurville
Jeudi 8 Mars pour Centre ville
Repas des anciens
Inscription du 15 au 27 Janvier 2018
au pôle accueil ou pôle de Beaulieu

Pour plus de renseignements, contacter le service retraités au 02 35 45 34 08
Meilleurs vœux à tous !

La Municipalité d'Harfleur vous présente ses meilleurs vœux pour 2018



Vous avez un litige?.....

Vous pouvez avoir recours à la conciliation.

Le conciliateur a pour mission de susciter un règlement amiable de conflits privés. La conciliation vise à rétablir la bonne entente entre des personnes qui s'opposent ou qui ont des différends. Par ailleurs, cette procédure n'engage aucun frais et a l'avantage d'être rapide. En effet, il suffit de prendre rendez-vous au pôle administratif de Beaulieu et/ou appeler au 02 35 51 10 51

Le conciliateur reçoit tous les deuxième et quatrième jeudis de chaque mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous.

Il prend en compte les différends du quotidien (entre voisins, avec un fournisseur, entre propriétaires et locataires....) à l'exception des réclamations concernant une administration, une collectivité territoriale ou l'état civil. Pour ces cas, le conciliateur vous réorientera vers la juridiction compétente.



Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou un adjoint, contactez :

le cabinet du maire
au 02 35 13 30 10
ou mail :
cabinet@harfleur.fr

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.

Pharmacie Delplanque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Debris - Fievet
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le
3237

Urgences

Tél. prioritairement
15 : SAMU

17 : Police nationale

18 : Pompiers

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Urgence depuis un portable

Si non, téléphonez au
02 35 13 30 00
un répondeur vous donnera le
numéro de téléphone
de l'astreinte technique de la ville



Prochaine collecte de dons du sang

Salle la Taillanderie
La Forge
mercredi 14 février 2018
de 15h à 19h



Carnet

Naissances :
06/12/17 GAYAT HAURAY Wendy

Décès :
04/12/17 HANIN Madeleine
09/12/2017 RAMBAUT Marie-Thérèse

Mariage :
16/09/2017 BRASSEUR Théo et HEBERT Vanessa

Info Lia

Pour tout connaître des horaires et lignes de bus et tramway ?
<http://www.transports-lia.fr/ou sur smartphone> « LiA les lignes de l'agglomération »

Allo CODAH ?

Gestion des déchets, transports scolaires, les risques majeurs ?
pour toutes questions sur la CODAH, un seul numéro : 02 35 22 25 25
Rendez-vous sur www.agglomeration-lehavre.fr

Bien vieillir en toute sécurité, au sein de la RPA des 104

Vous avez plus de 60 ans, votre maison ou votre appartement n'est plus adapté à vos conditions de vie, la solitude vous pèse ?

Vous pouvez solliciter votre entrée à la Résidence des 104, qui accueille, dans un cadre agréable, prioritairement, les seniors harfleurais.

La Résidence autonomie des 104, située rue Jean Barbe, en centre ville, dispose de 76 logements confortables et d'espaces de rencontre et de convivialité (salon, restauration, salle d'animations) récemment rénovés.

Pour déposer une demande d'admission à la RPA des 104, il faut être âgé de 60 ans ou plus, être seul ou en couple. Il faut également posséder un niveau d'autonomie suffisant et être reconnu apte à rentrer en résidence par son médecin traitant.

L'équipe d'accueil de la Résidence peut vous guider pour une première visite-découverte de l'établissement. Vous pourrez ensuite déposer une demande écrite et un entretien vous sera proposé par l'adjointe au maire et l'équipe de la Résidence.

Pour tout renseignement et contact
Résidence des 104
8 rue Jean Barbe
02 35 45 34 08
courriel : rpa@harleur.fr



Peut-on nourrir les chats de la rue ?

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre qui n'a apparemment pas assez à manger, vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. Le règlement Sanitaire Départemental l'interdit formellement. Les autorités craignent que la prolifération des chats favorise les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose etc.. surtout lorsqu'il y a des enfants à proximité, dans une école ou un jardin public.

En nourrissant les chats errants, on augmente leur durée de vie et par conséquent on favorise leur surnombre.

Si vous constatez la présence d'une colonie de chats errants, contactez le service municipal de la Proximité, ce service se mettra en relation avec l'association de l'école du chat qui est habilitée à gérer ces situations.

Service municipal de la Proximité
1, rue du Grand quai – 02 35 13 30 60 – proximité@harleur.fr



Attention au bruit !

Un nouvel arrêté préfectoral, paru récemment, précise les activités et les horaires autorisés pour pratiquer des activités bruyantes chez soi ou dans son jardin.

Il est ainsi indiqué dans cet arrêté que, les activités bruyantes, effectuées par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être exécutées **QUE**

- de 8h30 à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 14h30 à 19h les samedis
- de 10h à 12 h les dimanches et jours fériés

Sont concernés les travaux suivants :

La rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou à haute pression...etc.

En cas de constat du non respect de ces horaires, vous pouvez contacter en journée la Police municipale au 02 35 13 30 60 et les

services de la Police nationale en soirée ainsi que les week-ends en composant le 17.

Groupe communiste et républicain

Contre les injustices

Le groupe des élus communistes et républicains souhaite à chacune et chacun une très bonne année 2018. Nous espérons le meilleur pour tous les Harfleurais. Pour notre part, nous continuerons en 2018 à œuvrer aux côtés de Madame le Maire pour faire de notre commune une ville agréable où il fait bon vivre. Une ville solidaire aussi, une ville de proximité, où chacun a droit à la parole, où l'intérêt général prime avant tout. Nous continuerons encore en 2018 à nous élever contre les injustices sociales, les discriminations, les coups bas d'un gouvernement aux ordres d'un libéralisme qui assèche les finances des collectivités et des ménages. L'INSEE vient de révéler que 2018 sera une année d'augmentation importante des impôts indirects comme la CSG par exemple. Nous n'aurons de cesse de prôner le partage équitable des richesses, l'humanisme, la paix.

Nous ne cesserons de dénoncer ceux qui méprisent les Français ; ces ministres millionnaires qui pensent que les chômeurs sont des fainéants, qu'il y a les premiers de cordée et ceux qui ne sont rien... La vision strictement comptable du président et de son gouvernement est aux antipodes de nos valeurs. Nous le montrons au quotidien à Harfleur au travers de notre politique tarifaire et de notre quotient familial, du soutien aux associations, au commerce de proximité. Nous développerons encore les rencontres de quartiers pour écouter, échanger. Notre groupe est composé d'hommes et de femmes engagés bénévolement au service d'Harfleur et de ses habitants. Cela nous honore et nous engage. Vous pourrez encore et toujours compter sur nous. Nous souhaitons le meilleur pour notre ville.

Yoann Lefranc
Président du groupe

Groupes d'opposition

Union des élus indépendants

C'est toujours la faute des autres

Lors du dernier conseil municipal juste avant la dernière délibération un groupe de citoyens Harfleurais, désespérés par la non prise en compte de leurs problèmes, a voulu exprimer publiquement aux élus leur ras-le-bol. Le règlement de cette instance ne permet au public d'intervenir que si un groupe d'élus demande une suspension de séance. Ce que nous avons fait. Notre démarche, acceptée par le président du conseil, a permis l'expression des problèmes suivants : -de nombreux véhicules empruntent à vive allure la rue de l'Eure en sens interdit. Cette situation présente un très grand danger pour les piétons car la chaussée est dépourvue de trottoir. La situation perdure faute de présence policière pour verbaliser les contrevenants et ce en dépit des nombreuses alertes

effectuées par les riverains auprès de la mairie. -les canalisations d'évacuation des eaux usées de ce même secteur, probablement défectueuses, se bouchent régulièrement et depuis longtemps. En dépannage et sans aviser les habitants, les services de la CODAH procèdent au débouchage par un procédé haute pression. Résultat, toutes les eaux de l'égoût envahissent les logements en remontant par les toilettes. Imaginez le manque d'hygiène et la puanteur ! Mais que fait la police, que fait la CODAH et que et que..? Nous rappelons que le maire a compétence de police sur le territoire de sa ville et que notre maire détient aussi la responsabilité eau et assainissement au sein de la CODAH.

Nacéra Vieublé
Présidente du groupe

«Harfleur, bleu marine»

La tribune du groupe Harfleur Bleu marine ne nous est pas parvenue ce mois-ci



A vos Agendas !

Associations

Spectacle de danse

Association EtvieDanse

Samedi 6 janvier - 20h

La Forge - Tarifs : 14 € adulte et 10€ enfants, gratuit jusqu'à 10 ans

Braderie du Secours Populaire

Mardi 9 et mercredi 10 janvier

de 8h30 à 17h

La Forge - La Taillanderie



Assemblée Générale de l'association UNRPA Ensemble et solidaire

Suivie d'une galette

Jeudi 18 janvier de 14h à 18h

La Forge - Tarif : 10 €

Week-end solidaire

Secours Populaire Français

(détail en page Actu)

Samedi 20 janvier à 20h

et dimanche 21 janvier à 17h

La Forge - Le Creuset

Tarif samedi : 10 € dimanche : 12 €



À venir en février :

Braderie du Secours Populaire

Mardi 6 et mercredi 7 février

La Forge - La Taillanderie

Don du sang

Etablissement Français du Sang

Mercredi 14 février

La Forge - La Taillanderie



La Forge

Ioan Streba Trio

Jazz/Blues

(détail en page Actu)

Samedi 27 janvier

Le Creuset

Tarifs : de 5 € à 12,50 €



Derivery invite Delaune Delaune invite Derivery Exposition (détail en page Actu)

Du 26 janvier au 23 février

Galerie des Fondateurs - Entrée libre



À venir en février :

Migrants Histoires solidaires

En partenariat avec l'AHSETI

(détail en page Actu)

Vendredi 9 février à 20h30

et samedi 10 février à 18h

Le Creuset

Tarifs : samedi : de 2 € à 4,50 €

dimanche : de 2,50 € à 4,50 €

ou « Pass week-end » : de 2,50 € à 6,50 €



Soirée « Ciné Pop-corn »

SOS Fantômes 1 & 2

En partenariat avec l'association

Du Grain à Démoudre

(détail en page Actu)

Samedi 24 février - 17h

Tarifs : de 2,50 € à 6,50 €



Réunion publique budget

Mercredi 31 janvier - 18h

La Forge - La Taillanderie

Journée d'Accès à l'Emploi

Service jeunesse (détail en page Actu)

Mercredi 21 février

La Forge - Le Creuset

Renseignements, inscriptions et billetterie :
Accueil La Forge 02 35 13 30 09